1/2

N/Réf Objet RESSOURCES HUMAINES DRH/N° /2023. Décision d'appel aux candidatures

Décision d'appel aux candidatures

Le Directeur Général de la Régie Autonome Multi Services d'Agadir

- Vu le Décret n° 2-64-394 du 22 Journada I 1384 (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité Civile et de l'Autonomie Financière ;
- Vu la Loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, promulguée par le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003).
- Vu la Circulaire n° 24/2012 du 06 Hija 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur Le Chef du Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics :
- Vu le statut du Personnel, des Entreprises de production, de transport et distribution d'électricité au Maroc;
- Vu la loi cadre 2023 de la RAMSA.

Décide:

Article 1:

Lancer un appel à candidature pour le recrutement, à la catégorie 4, du profil ci-après :

• Un (1) Caissier titulaire d'un Baccalauréat + attestation de connaissance en Informatique. (Réf. E01).

Article 2:

Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement, à la catégorie 3, de Six (6) agents d'exécution :

- Trois (3) Agents plombiers justifiant un niveau d'instruction secondaire Qualifiant (Tronc commun, 1ère année du Bac ou 2ème année du Bac) et titulaires du diplôme Etatique de qualification/spécialisation professionnelle en Plomberie Sanitaire ou en Installation Sanitaire et Thermique délivré par l'OFPPT. (Réf. E02).
- Deux (2) Agents Releveurs justifiant un niveau d'instruction secondaire Qualifiant (Tronc commun, 1ère année du Bac ou 2ème année du Bac) et titulaires du diplôme Etatique de qualification/spécialisation professionnelle en Plomberie Sanitaire ou en Installation Sanitaire et Thermique délivré par l'OFPPT. (Réf. E03)
- Un (1) Ouvrier professionnel en Electromécanique justifiant un niveau d'instruction Secondaire Qualifiant (Tronc commun, 1ère année du Bac ou 2ème année du Bac) + Diplôme Etatique de qualification/spécialisation professionnelle en Electromécanique délivré par OFPPT (Ref. E04).

Article 3: Conditions exigées.

- . Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé au 31/12/2023 entre 18 ans et 40 ans.
- Avoir les niveaux d'instruction ci-dessus et être titulaire des attestations et diplômes susmentionnés.
- Etre disposé des droits nationaux et ayant une bonne conduite.

Article 4: Dossier de candidature.

- Lettre de motivation portant précision du poste à postuler (N° E01/E02/E03/E04) en son objet, adressée à Monsieur Le Directeur Général de la RAMSA;
- Curriculum vitae (CV) complet et actualisé avec Photo récente ;
- Photocopie de la carte nationale d'identité ;
- L'original ou copie légalisée de l'attestation de scolarité récente (ne dépassant pas un délai de trois mois à la date limite de dépôt de dossiers) pour les profils concernés;
- L'original ou copie légalisée de l'attestation de connaissance en informatique dont la période de formation varie entre 3 mois et une année pour le profil d'agent caissier :
- Copie du Baccalauréat (recto-verso) pour le profil d'agent Caissier.
- Copie du diplôme pour les profils agents plombiers/releveurs/électromécaniciens.

N.B : les attestations de réussite ne seront pas acceptées et tout dossier parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés obligatoirement par voie postale sous plis fermé en signalant sur l'enveloppe la référence du poste, au plus tard le 22 Mai 2023 <u>date limite de réception</u>, à l'adresse suivante :

DAMA RH (Concours RAMSA 2023)

7 Rue Sebta, Rési. RAMI Quartier des Hôpitaux, BP 20100

Casablanca

- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération de même que les demandes envoyées par e-mail ou par fax et ne feront pas l'objet de suite.
- Les dossiers contenant des profils supérieurs aux profils demandés ne seront pas pris en considération.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour subir un entretien oral.
- Les dates et lieux des concours seront communiqués ultérieurement.
- Le recrutement des candidats admis demeure subordonné au résultat de la visite médicale et à la validation des dossiers d'embauche par la tutelle.

